



## Trouver un artisan... Et si c'était (plus) facile ?

Dénicher rapidement un professionnel compétent et pas cher pour effectuer petits ou gros travaux ? Quelques pistes auxquelles on ne pense pas forcément.

### Prestataires de services à la personne

Quand on n'est pas un as du bricolage, il est possible de faire appel aux prestataires agréés services à la personne (auto-entrepreneurs, associations, etc.). Certains sont même spécialisés (avilabricolage.fr, papabricole.com), mais n'interviennent pour l'instant qu'en région parisienne. **Avantages** : pas moins de 8 000 prestataires SAP proposaient, fin 2009, des services de menu bricolage un peu partout en France. Les tarifs sont en général raisonnables : de 40 à 60 € l'heure, déplacement inclus. Mieux : jusqu'à 500 € de dépenses par an, vous bénéficiez d'une réduction (ou d'un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable) de 50 %, soit 250 € d'avantage fiscal. **Inconvénients** : les travaux doivent entrer dans la liste des prestations autorisées\*. Par exemple : changer un robinet, recoller des carreaux de faïence, mais pas de pose de lavabo ou de carrelage sur une surface importante. Pour bénéficier à plein de l'avantage fiscal, ils ne doivent pas non plus excéder deux heures consécutives.

### Grandes surfaces spécialisées

Elles ont toutes (Bricorama, Ikea, Lapeyre, Leroy Merlin...), sauf rares exceptions (Mr.Bricolage...), un service de pose. Avec une vaste palette de travaux possibles, qui va de la simple fixation de meubles à l'installation d'une porte de garage ou d'une cuisine. **Avantages** : la prise de rendez-vous avec des artisans sélectionnés a lieu rapidement et directement en magasin. Les travaux (main-d'œuvre + matériaux) profitent d'une TVA à 5,50 % si le logement a plus de deux ans, et vous êtes couvert en cas de malfaçons. **Inconvénients** : seuls les matériaux achetés en magasin peuvent être posés et/ou donner lieu à travaux, quel que soit leur montant. Les tarifs, lorsqu'ils ne concernent pas des travaux basiques, sont fixés par les artisans eux-mêmes, donc pas nécessairement bon marché.

### Coopératives d'artisans

Avec la crise, les artisans cherchent à réinvestir le terrain du bricolage et cette initiative peut faire des heureux, tant pour les petits que pour les gros travaux. **Avantages** : des professionnels qui se déplacent à des tarifs compétitifs (40 € l'heure), mais uniquement s'il s'agit de travaux identiques à ceux qui peuvent être effectués dans le cadre des services à la personne. Et la possibilité de profiter de la même réduction d'impôt. **Inconvénients** : ces coopératives sont encore peu nombreuses (coordonnées sur artisansadomicile.coop ou artisanat.fr) et ne font pas grand-chose pour se faire connaître !

### Sites de mise en relation

Ils se comptent désormais par dizaines sur le Net (bonartisan.com, 123devis.com, e-travaux.com...). Et ont tous la même

promesse : vous éviter de chercher un pro du bâtiment.

**Avantages** : rapide et semble-t-il efficace si vous avez clairement exposé votre projet et indiqué correctement vos coordonnées sur le Web. Opérationnel en principe pour tout type et tout montant de travaux. **Inconvénients** : les artisans ne sont pas sélectionnés en fonction de leur savoir-faire ou de la justesse de leurs tarifs mais...

tout simplement parce qu'ils paient pour avoir vos coordonnées (abonnement de 250 € par an chez [devispresto.com](http://devispresto.com) par exemple). En outre, les devis ne sont pas vérifiés et les sites n'offrent aucune possibilité de recours en cas de malfaçons.

### Réseaux de réparateurs des assureurs

On les connaît parce que l'on a eu un dégât chez soi et que l'on a choisi ce que l'on appelle « la réparation en nature » et non la traditionnelle indemnisation. Presque toutes les compagnies d'assurances proposent aujourd'hui une telle prestation et certaines (Axa, Groupama...) mettent leur fichier d'artisans à la disposition des assurés. **Avantages** : des professionnels dûment référencés (3 500 pour la Macif par exemple). Certains assureurs (GAN, Macif...) vont jusqu'à vérifier les devis avant de vous les transmettre.

**Inconvénients** : à moins de 1 500 € de travaux, cela reste un parcours du combattant !



\* Il s'agit de « tâches élémentaires et occasionnelles n'appelant pas de savoir-faire professionnel ». Plus d'infos sur [servicesalapersonne.gouv.fr](http://servicesalapersonne.gouv.fr)